



Arrêté n° 2023-653
portant désignation des examinateurs de l'épreuve d'admission du
concours externe, du concours interne et du troisième concours
d'animateur territorial
– Session 2023

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2023-075 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 15 février 2023 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'animateur territorial – Session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-422 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 7 août 2023 portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial – Session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-432 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 23 août 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'animateur territorial – Session 2023,

Arrête :

Article 1 :

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examineurs de l'épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial – Session 2023 :

Collège des élus :

- Jacqueline BOLIS, Adjointe au Maire, Commune du Cendre,
- Rachel BOURNIER, Maire, Commune de Sauviat,
- Chantal DROZDZ, Adjointe au Maire, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Michelle GAIDIER, Maire, Commune de Saint-Bonnet-Près Orcival,

- Blandine GALLIOT, Conseillère métropolitaine déléguée,
- Cécile GILBERTAS, Maire, Commune de Saint-Maurice-ès-Allier,
- Nathalie GUILLOT, Maire, Commune de Saint-Amant-Tallende,
- Chantal LELIEVRE, Adjointe au Maire, Commune de Romagnat,
- Stéphane PILLON, Adjoint au Maire, Commune d'Issoire,
- Gregory VILLAFRANCA, Maire, Commune de Saint-Laure,

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Rémi BALDASSIN, Attaché Territorial Hors Classe, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Marie-José BARDET, Attachée territoriale principale, Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole,
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
- Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom,
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, Commune de Clermont-Ferrand,
- Ludivine GIRAL, Attachée territoriale principale, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers,
- Stéphane GUILLAUME, Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, Communauté de Communes entre Dore et Allier,
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- Isabelle JUGE-DORAT, Attachée territoriale principale, Département du Puy de Dôme,
- Cédric KLEIN, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Syndicat du Bois de l'Aumône,
- Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic,
- Delphine MARAVAL, Educatrice territoriale principale de Jeunes Enfants, Commune de Clermont Ferrand,
- Guillaume MATHERAT, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Loubeyrat,
- Jean-François MEPLAIN, Attaché territorial, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
- Catherine POUMEROL, Rédacteur territoriale principale de 1^{ère} classe, SMAD des Combrailles,
- Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire,
- Marion TESTA, Rédacteur territoriale principal de 2^{ème} classe, Commune d'Aulnat,
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole,

Collège des personnalités qualifiées :

- Rémi BALDASSIN, Attaché Territorial Hors Classe, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Marie-José BARDET, Attachée territoriale principale, Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole,
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,



- Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom,
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, Commune de Clermont-Ferrand,
- Marie-Josée GAZEL, Directrice territoriale retraitée,
- Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole,
- Ludivine GIRAL, Attachée territoriale principale, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers,
- Stéphane GUILLAUME, Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, Communauté de Communes entre Dore et Allier,
- Jean-Pierre HENRIOT, Administrateur territorial retraité,
- Colette JOURDAN, Enseignante FLE retraitée, Commune de Saint Sylvestre Pragoulin,
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- Isabelle JUGE-DORAT, Attachée territoriale principale, Département du Puy de Dôme,
- Cédric KLEIN, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Syndicat du Bois de l'Aumône,
- Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic,
- Delphine MARAVAL, Educatrice territoriale principale de Jeunes Enfants, Commune de Clermont Ferrand,
- Guillaume MATHERAT, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Loubeyrat,
- Jean-François MEPLAIN, Attaché territorial, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Fabienne PEYRONNET, Attachée principale, Rectorat de Clermont-Ferrand,
- David PIATTI, Directeur territorial retraité,
- Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
- Catherine POUMEROL, Rédacteur territoriale principale de 1^{ère} classe, SMAD des Combrailles,
- Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire,
- Marion TESTA, Rédacteur territoriale principal de 2^{ème} classe, Commune d'Aulnat,
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Didier VRILLAUD, Attaché territorial principal retraité.

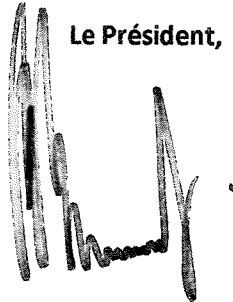
Le jury pourra, si nécessaire, faire appel à ces examinateurs pour l'épreuve orale d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial – Session 2023.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-puy-de-dome.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **14 DEC. 2023**

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le :

14 DEC. 2023